

**Schweizerische Arbeitsgemeinschaft für die Berggebiete (SAB)**  
**Groupement suisse pour les régions de montagne (SAB)**  
**Gruppo svizzero per le regioni di montagna (SAB)**  
**Gruppa svizera per las regiuns da muntogna (SAB)**

3001 Bern / Seilerstrasse 4 / Postfach / Tel. 031/ 382 10 10 / Fax 031/ 382 10 16  
www.sab.ch info@sab.ch Postkonto 50-6480-3



Communiqué de presse no 1167

Les Diablerets, le 29 août 2019

## **Renforcer l'agriculture de montagne**

*Le Groupement suisse pour les régions de montagnes (SAB) veut mieux soutenir l'agriculture de montagne. Par conséquent, le SAB demande des corrections de la « Politique agricole 2022 » et s'oppose à l'initiative sur l'eau potable propre, ainsi que celle pour une Suisse libre de pesticides de synthèse. Toutes deux sont rejetées, car elles sont jugées trop radicales. D'autre part, le SAB a présenté sa nouvelle vision en faveur des régions de montagnes.*

C'est aux Diablerets que la 76<sup>ème</sup> assemblée générale du SAB s'est tenue, le jeudi 29 août. Les personnes présentes se sont penchées intensivement sur les questions liées à l'avenir des régions de montagnes et rurales. A cette occasion, un document, élaboré par le SAB, présentait les développements prévisibles pour les années à venir. Ce dernier indique que les évolutions démographiques, le changement climatique, la mondialisation, ainsi que d'autres "mégatendances", auront un impact important. Cependant, leur influence pourra varier considérablement, selon la région considérée et selon les conditions locales. Pour le SAB, il est essentiel que les régions de montagnes anticipent ces évolutions, dans l'idée d'adopter une approche positive et d'exploiter les opportunités qui s'offriront à elles.

### **Vision 2035 pour les régions de montagnes et rurales**

Dans le cadre de ce travail prospectif, le SAB a élaboré une vision couvrant la période allant jusqu'en 2035. Du point de vue du SAB, les régions de montagnes et rurales resteront, pour les 15 ans à venir, des espaces attrayants pour y vivre, travailler et s'y détendre. Afin de concrétiser cette vision, le SAB s'appuie, entre autres, sur la valorisation des ressources endogènes et la numérisation. Toutefois, le renforcement de l'identité régionale et l'intensification de la coopération entre espaces urbains et ruraux constituent également des axes d'action importants. Enfin, selon le SAB, la création et l'activation des réseaux internationaux favorisent les échanges d'idées, ainsi que certaines synergies.

### **Renforcer l'agriculture de montagne**

L'assemblée générale du SAB s'est terminée par un débat sur l'avenir de l'agriculture de montagne. L'évolution de cette dernière dépend pour beaucoup des décisions politiques prises au niveau fédéral. Le message du Conseil fédéral sur la politique agricole 2022, annoncé pour fin 2019, est attendu avec impatience. Le SAB s'est engagé à renforcer l'agriculture de montagne. Dans ce cadre, le SAB soutient, entre autres, l'introduction d'une contribution de base pour les exploitations, en particulier pour celles de petite taille. Il demande aussi le maintien des règles en vigueur, quant aux exigences de formation pour

les agriculteurs à temps partiel, ainsi que pour les mesures destinées à valoriser la laine de mouton. Enfin, le SAB rejette toute nouvelle mesure jugée trop restrictive. Il s'agit en particulier de l'initiative sur l'eau potable et de l'initiative sur les pesticides. Dans les deux cas, la marge de manœuvre de l'agriculture serait trop fortement restreinte. Cependant, le SAB soutient les mesures promouvant une meilleure utilisation des pesticides, telles que prévues par la politique agricole 2022. Ces points ont été discutés lors de l'assemblée générale en présence de Christine Bulliard-Marbach, présidente du SAB, de Simon Hasler, de l'Office fédéral de l'agriculture, et de Sarah Pearson Perret de Pro Natura Suisse.

### **Nouvelle définition pour les régions de montagnes**

Aujourd'hui, l'Office fédéral de la statistique a publié une nouvelle définition relative aux régions montagneuses. Cette dernière se base sur la définition européenne, tout en étant adaptée aux conditions suisses. Elle est ainsi fondée sur une combinaison de limites communales et de facteurs topographiques. Les régions situées à plus de 800 mètres d'altitude, ainsi que les pentes abruptes se trouvant à moins de 800 mètres d'altitude, sont affectées aux régions de montagnes. Les limites de ces régions suivent celles des communes. Une commune est rattachée aux régions de montagnes, si plus de 50 % de sa superficie est définie comme telle. La définition des régions de montagnes a été conçue de façon à ce que le périmètre soit aussi homogène que possible, donc sans enclave. Les régions de montagnes recouvrent désormais 71% du territoire national et comprennent 25% de la population, ainsi que 22% des emplois enregistrés en Suisse. Le SAB, qui a participé à son élaboration, se réjouit qu'une nouvelle définition uniforme soit à nouveau disponible. Ce n'était plus le cas depuis l'introduction, en 2008, de la nouvelle politique régionale de la Confédération. Dès lors, des questions ont régulièrement surgi quant à cette notion. En outre, il n'était plus possible de refléter l'évolution économique et démographique des régions de montagnes, au fil des ans. Du point de vue du SAB, il est important de souligner, dans ce contexte, que la délimitation statistique publiée aujourd'hui n'a aucun lien avec les instruments de financement fédéraux, comme celui de la politique agricole ou de la politique régionale. Chacun d'entre eux connaît son propre périmètre de financement.

### **Daniel Blatter : nouveau membre du Comité du SAB**

Lors de l'assemblée générale, Daniel Blatter, secrétaire de la région du Toggenbourg (SG), a été nommé en tant que membre du Comité du SAB. Il remplace ainsi Raffaele de Rosa, qui a été élu au sein du Conseil d'Etat tessinois, en avril 2019.

#### Documents :

- Vision 2035
- Rapport de base sur la Vision 2035

#### Informations complémentaires :

- Christine Bulliard-Marbach, Présidente du SAB et Conseillère nationale, Tél. 079 449 05 69
- Thomas Egger, Directeur du SAB et Conseiller national, Tél. 079 429 12 55